

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1er. LE 10 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Matahiti 135  
N° 28 N.H.

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 20  
no Tetepa 1986

| Cours<br>Franc Pacifique | Polynésie<br>française | France et territoires<br>français d'outre-mer |                  | Etranger         |                  | Annonces et avis :                                                                                                                                      |
|--------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          |                        | Voie<br>maritime                              | Voie<br>aérienne | Voie<br>maritime | Voie<br>aérienne |                                                                                                                                                         |
| Prix d'un exemplaire     | 150                    | 180                                           | 228              | 188              | 270              | Annonces judiciaires, commerciales<br>et annonces diverses : la ligne. . . 150 frs                                                                      |
| Abonnement : six mois    | 1.800                  | 2.160                                         | 2.700            | 2.340            | 3.240            | Les mêmes renouvelées : la ligne. . . 60 frs                                                                                                            |
| un an                    | 3.300                  | 4.020                                         | 5.100            | 4.500            | 6.180            | Publications de sociétés philanthropi-<br>ques, littéraires, scientifiques, spor-<br>tives, coopératives, syndicats, etc.,<br>la ligne. . . . . 108 frs |

Les demandes devront être adressées au Chef de l'imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 9113909.

Les annonces doivent parvenir à l'imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

##### ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

|                                                                                                                                                                                                     | Pages |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1986 8 août Arrêté ministériel fixant la date du concours pour le recrutement de greffiers en chef des conseils de prud'hommes (femmes et hommes). (J.O.R.F. du 29 août 1986, page 10514) . . . . . | 275   |
| Avis relatif aux concours pour le recrutement de greffiers en chef des conseils de prud'hommes (femmes et hommes). (J.O.R.F. du 29 août 1986, page 10535). . . . .                                  | 276   |

#### ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

##### ARRETES DU GOUVERNEMENT OU DES MINISTRES

Vice-présidence, ministère de l'économie et des finances

##### Extraits

|                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1986 18 août Arrêté n° 695 PR accordant une subvention à la caisse de soutien des prix du coprah. . . . . | 276 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

#### AVIS OFFICIELS

|                                                                                                                                                                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Service du personnel et de la fonction publique. — 1°) Avis de concours n° 1 MEL/PEL/SAA du 16 septembre 1986 relatif au recrutement d'un adjoint administratif de la 3e catégorie CC (pour la circonscription administrative des îles Australes). . . . . | 276 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

|                                                                                                                                                                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2°) Avis de concours n° 3 MEL/PEL/SAA du 16 septembre 1986 relatif au recrutement d'un adjoint administratif comptable de la 3e catégorie CC (service de l'administration des archipels) . . . . .          | 276 |
| 3°) Avis de concours n° 3 MEL/PEL/EG du 16 septembre 1986 relatif au recrutement d'un employé d'administration de la 4e catégorie CC (service de l'équipement) . . . . .                                    | 276 |
| 4°) Avis de concours n° 4 MEL/PEL/SAA du 16 septembre 1986 relatif au recrutement d'un(e) secrétaire d'administration de la 2e catégorie CC (service de l'administration des archipels). . . . .            | 277 |
| 5°) Avis de concours n° 9 MEL/PEL/ENV du 16 septembre 1986 relatif au recrutement d'un écologiste spécialisé en milieu marin de la 1ère catégorie CC (service de la délégation à l'environnement) . . . . . | 277 |

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ARRETE MINISTERIEL du 8 août 1986 fixant la date du concours pour le recrutement de greffiers en chef des conseils de prud'hommes (femmes et hommes).

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 8 août 1986, les épreuves écrites du concours externe et du concours interne pour le recrutement de greffiers en chef des conseils de prud'hommes se dérouleront les 24, 25, 26 et 27 novembre 1986.

Nota. — L'ouverture de ces deux concours fait l'objet d'un avis publié dans le présent numéro du Journal officiel.

**AVIS relatif aux concours pour le recrutement de greffiers en chef des conseils de prud'hommes (femmes et hommes).**

Les épreuves écrites du concours externe et du concours interne pour le recrutement de huit greffiers en chef des conseils de prud'hommes se dérouleront les 24, 25, 26 et 27 novembre 1986 au siège de chaque cour d'appel et dans les centres qui seront fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Les dossiers de candidature pourront être retirés jusqu'au 12 septembre 1986 et être déposés ou envoyés par pli recommandé jusqu'au 22 septembre 1986, terme de rigueur :

Au parquet du procureur de la République près le tribunal de grande instance de leur résidence, pour les candidats domiciliés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer ;

Au ministère de la justice (direction des services judiciaires, sous-direction des greffes, bureau B 2) 13, place Vendôme, 75001 Paris, pour les candidats domiciliés dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger.

Les renseignements sur les conditions d'inscription à ces concours, sur la nature et le programme des épreuves ainsi que sur la scolarité obligatoire à l'Ecole nationale des greffes à Dijon pourront être demandés selon les modalités ci-dessus indiquées.

## ACTES DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE

### ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT OU DES MINISTRES

#### VICE-PRÉSIDENT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Par arrêté n° 695 PR du 18 septembre 1986. — Une subvention de deux cent millions de francs CFP (200.000.000 F.CFP) est accordée à la caisse de soutien des prix du coprah.

La dépense est imputable au budget local de fonctionnement, sous-chapitre 96009, article 657.24, exercice 1986.

## AVIS OFFICIELS

### SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### AVIS DE CONCOURS N° 1 MEL/PEL/SAA

Le service de l'administration des archipels recrute pour la circonscription administrative des îles Australes un adjoint administratif relevant de la 3ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

#### CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du B.E.P. de sténodactylo
- justifier de cinq ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés soit :

- au service du personnel et de la fonction publique - bâti-

ment administratif 1 - 2ème étage - rue du commandant Destremau - Papeete

— au secrétariat de la circonscription administrative territoriale des Australes - Mataura, Tubuai.

Tous les dossiers d'inscription doivent être adressés au secrétariat de la circonscription administrative territoriale des Australes, Mataura, Tubuai.

Clôture des inscriptions : Mardi 30 septembre 1986.

Centre d'examen : Mataura - Tubuai

Lieu d'examen : Circonscription administrative territoriale des Australes, Tubuai.

Date d'examen : Lundi 6 octobre 1986 à 7 h 30.

Fait à Papeete, le 16 septembre 1986.

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service du personnel  
et de la fonction publique,

J-P GALENON.

#### AVIS DE CONCOURS N° 3 MEL/PEL/SAA

Le service de l'administration des archipels recrute un adjoint administratif comptable relevant de la 3ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

#### CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du B.E.P.C. ;
- justifier de 5 ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés soit :

— au service du personnel et de la fonction publique - bâtiment administratif 1 - 2ème étage - rue du commandant Destremau - Papeete ;

— au secrétariat de la circonscription administrative des Marquises - Taiohae - Nuku-hiva.

Tous les dossiers d'inscription doivent être adressés au secrétariat de la circonscription administrative territoriale des Marquises - Taiohae - Marquises.

Clôture des inscriptions : Mardi 7 octobre 1986 à 15 h.

Centre d'examen : Taiohae - Nuku-hiva.

Lieu d'examen : Circonscription administrative territoriale des Marquises - Taiohae - Nuku-hiva.

Date d'examen : Mardi 14 octobre 1986 à 7 h 30.

Fait à Papeete, 16 septembre 1986.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service du personnel  
et de la fonction publique,

J-P GALENON.

#### AVIS DE CONCOURS N° 3 MEL/PEL/SEQ

Le service de l'équipement recrute un employé d'administration relevant de la 4ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

#### CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du C.E.P.E. et du CAP employé de bureau ou CAP dactylo ;

— justifier de cinq ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés soit :

— au service du personnel et de la fonction publique - bâtiment administratif 1 - 2ème étage - rue du commandant Destremau - Papeete ;

— au secrétariat de la circonscription administrative des îles Sous-le-Vent - Uturoa - Raiatea.

*Tous les dossiers d'inscription doivent être adressés au secrétariat de la circonscription administrative territoriale des îles Sous-le-Vent - Uturoa - Raiatea.*

*Clôture des inscriptions : Vendredi 3 octobre 1986 à 15 h.  
Centre d'examen : Uturoa - Raiatea.*

Fait à Papeete, le 16 septembre 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*

J-P GALENON.

#### AVIS DE CONCOURS N° 4 MEL/PEL/SAA

Le service de l'administration des archipels recrute un (e) secrétaire d'administration relevant de la 2ème catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

#### CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du BAC (G1 de préférence) ;
- justifier de cinq ans de résidence sur le territoire.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés soit :

— au service du personnel et de la fonction publique - bâtiment administratif 1 - 2ème étage - rue du commandant Destremau - Papeete ;

— au secrétariat de la circonscription administrative des îles Sous-le-Vent - Uturoa - Raiatea.

*Tous les dossiers d'inscription doivent être adressés au secrétariat de la circonscription administrative territoriale des îles Sous-le-Vent - Uturoa - Raiatea.*

*Clôture des inscriptions : Vendredi 3 octobre 1986 à 15 h.  
Centre d'examen : Uturoa - Raiatea.*

Fait à Papeete, le 16 septembre 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*

J-P GALENON.

#### AVIS DE CONCOURS N° 9 MEL/PEL/ENV

Le service de la délégation à l'environnement recrute un écologiste spécialisé en milieu marin relevant de la 1ère catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

Cet agent sera chargé de la section étude et gestion de l'environnement, responsable du programme d'observation et de surveillance des eaux côtières.

#### CONDITIONS REQUISES :

- être titulaire du DEA d'écologie ;
- une expérience de terrain et de travail en équipe serait souhaitable ;
- justifier de cinq ans de résidence.

Les candidats doivent se présenter au service du personnel et de la fonction publique - bâtiment administratif 1 - 2ème étage - rue du commandant Destremau - Papeete, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

*Clôture des inscriptions : Vendredi 3 octobre 1986 à 15 h.*

Fait à Papeete, le 16 septembre 1986.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel  
et de la fonction publique,*

J-P GALENON.